RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

## Délibération n°26-DC156

## Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

**Présents :**
**BILLIAT :** Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
**CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON
**CHANAY :** Elisabeth JEAMBENOIT
**CONFORT** : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
**GIRON** : Florian MOINE
**INJOUX-GENISSIAT** : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
**MONTANGES** : Christophe MARQUET
**PLAGNE** : Philippe DINOCHEAU
**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
**SURJOUX - LHOPITAL** : Bruno CONSANI
**VALSERHÔNE** : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
**VILLES** : Guy SUSINI

**Absents :** Marie PFISTER

**Pouvoirs :** Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

**Présents :** 33
**Pouvoirs :** 3
**Votants :** 36

**Date de la convocation** : 08 octobre 2026

**Secrétaire de séance :** Alain DE BARROS

**Nature de l'acte :** *5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants*

# Objet : Désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Terre Valserhône

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la démission de Madame Faïza BENSEFIA en tant que représentante de la Communauté de communes Terre Valserhône au sein du collège 1 « conseillers communautaires » du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Terre Valserhône.

Il informe par ailleurs les élus du décès de Madame Janine SAINT-OYANT, Présidente de l'association Renaissance du Château de Musinens, également membre du Conseil d'Administration au sein du collège 2 « représentants d'associations intéressées par le tourisme ».

Il rappelle que l'Office de Tourisme Terre Valserhône est géré sous forme d'une régie intercommunale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Cette régie est administrée par un conseil d'administration. Conformément aux statuts de l'Office de tourisme, le conseil d'administration comprend 27 membres, dont 23 titulaires et 4 suppléants, répartis en 3 collèges :

1/ collège 1 des conseillers communautaires : 14 titulaires

2/ collège 2 des représentants d'associations intéressées par le tourisme : 5 titulaires et 2 suppléants

3/ collège 3 des représentants des professionnels du tourisme : 4 titulaires et 2 suppléants

Conformément à l'article R. 2221-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit désigner les membres du conseil d'administration sur proposition du Président.

Il est proposé que Madame Faïza BENSEFIA soit remplacée par Madame Anne-Laure OLLIET, vice-présidente en charge du tourisme et de dinoplagne et de désigner le futur ou la future président(e) de l'association Renaissance du Château de Musinens comme membre titulaire du collège 2.

## Le Conseil communautaire,

**Après avoir entendu l'exposé du président,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1412-2, L. 2221-1 à L. 2221-10, R. 2221-1 à R. 2221-26 et R. 2221-53 à R. 2221-62,

**VU** les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,

**VU** la délibération n°16-DC016 du Conseil communautaire du 14 avril 2016 portant sur l'organisation de l'office de tourisme intercommunal,

**VU** la délibération n°26-DC066 du Conseil communautaire du 29 avril 2026 portant désignation des membres du conseil d'administration,

**VU** les statuts de l'Office de Tourisme Terre Valserhône, et notamment son article 4,

**VU** les candidatures présentées,

**VU** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

# DÉCIDE

- **DE DESIGNER** les membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme Terre Valserhône à remplacer comme suit :
  - Madame Anne-Laure OLLIET au sein du collège 1 « conseillers communautaires » en remplacement de Madame Faïza BENSEFIA,
  - Le/la président(e) de l'association Renaissance du Château de Musinens au sein du collège 2 « représentants d'associations intéressées par le tourisme » en remplacement de Madame Janine SAINT-OYANT.

Les membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme Terre Valserhône sont mis à jour comme suit :

| | ASSOCIATIONS/ PROFESSIONNELS DU TOURISIME | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|---|---|---|
| **Collège 1** conseillers communautaires | | 1. Florian MOINE<br>2. Elisabeth JEAMBENOIT<br>3. Jean-Marc BEAUQUIS<br>4. Anthony ROCHETTE<br>5. Sophie SELLIER<br>6. Marie PFISTER<br>7. Anne-Laure OLLIET<br>8. Sead KONJEVIC<br>9. Philippe DINOCHEAU<br>10. Sandrine LASNET<br>11. Guy SUSINI<br>12. Bruno CONSANI<br>13. Jacques VIALON<br>14. Christophe MARQUET | |
| **Collège 2** représentants d'associations intéressées par le tourisme | | 1. Le président/la présidente de l'association Renaissance du Château de Musinens<br>2. Le représentant de l'association Champfromier 2000 : Christian VALLET<br>3. Le Président de l'association Dorcherane ou son représentant<br>4. Le Président du Rassemblement Economique Valserhônois (REV) ou son représentant<br>5. Le Président de l'association Les amis des sentiers ou son représentant | 1. Un représentant de l'association Renaissance Château de Musinens<br>2. Le représentant de l'association Champfromier 2000 : Pierre BERROD |
| **Collège 3** représentants des professionnels du tourisme | | 1. Un représentant du Relais nordique de Giron : Florent VACHER<br>2. Un représentant du Pré Jeantet : Sandra FEBVRE-NGUYEN<br>3. Un représentant des accompagnateurs en moyenne montagne : Sylvain PONCET<br>4. Le dirigeant de la SAS VAL'S EN L'AIR ou son représentant | 1. Un représentant du Relais nordique de Giron : Sabrina GENOVA<br>2. Un représentant du Pré Jeantet : Thierry FEBVRE-NGUYEN |

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**
**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026
Publié le : 20 OCT. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE

Communauté de Commu... Terre Valserhône